

L'impact budgétaire du contrôle fiscal de la fraude dans les recettes fiscales ordinaires de l'Etat

Mr. Brahim BLAHA¹ Mr. Benabbou SENOUCI²,

¹ Doctorant à l'Université d'Oran 2, Mohamed Ben Ahmed. Laboratoire de Recherche sur les Economies Euro-méditerranéennes "LAREEM"/Université d'Oran 2. blaha.brahim@yahoo.fr

² Professeur à l'École Supérieure d'Économie d'Oran. Laboratoire de Recherche sur les Economies Euro-méditerranéennes "LAREEM"/Université d'Oran senouci.ben@gmail.com

Date de réception : 21/11/2021 ; **Date d'acceptation:** 11/12/2022 ; **Date de publication :** 31/12/2022

Résumé : Cette recherche présente une méthode qui permet de mesurer une partie de l'ampleur de la fraude fiscale, cette transgression de la loi fiscale qui ne peut donc être analysée indépendamment des procédures de contrôle de l'administration fiscale algérienne établies pour s'assurer de la sincérité des déclarations, et/ou recouvrer les sommes dues ; une fraude fiscale pratiquait par les entreprises.

Le recours aux données du contrôle de l'administration fiscale est prometteur pour essayer de mesurer son impact budgétaire sur la fraude fiscale en Algérie, une part non négligeable, maîtrisée dans les recettes fiscales ordinaires.

Mots-clés : fraude fiscale ; contrôle fiscal externe ; vérification de comptabilité ; contrôle sur pièce ; redressement fiscal ; recettes fiscales ordinaires de l'État.

Codes de classification Jel : H11 ; H22 ; H29 ; H32.

Abstract: This article reviews a method to measure part of the extent of tax fraud, this transgression of the tax law, which cannot therefore be analyzed independently of the control procedures of the Algerian tax administration established to ensure the sincerity of the declarations, and/or recover the sums owed; tax fraud was practiced by companies.

The recourse of data from the control of tax administration is promising to try to measure its budgetary impact on the tax fraud in Algeria. A significant share, mastered of ordinary tax revenues.

Keywords: tax fraud ; external control tax; accounting control; control on part; tax reassessments; the ordinary tax revenues of the State.

Jel Classification Codes : H11 ; H22 ; H29 ; H32.

¹ Brahim BLAHA, Email : blaha.brahim@yahoo.fr

Introduction

La fraude est un phénomène immanent au financement des charges de l'État, qui est dans l'incapacité d'instaurer une contribution volontaire des contribuables de l'impôt. De plus, ce comportement incivique contre leur objectif de collecte des ressources à travers les impôts. Salin (2014)

Du point de vue juridique la fraude fiscale est un délit³ qui a la spécificité de s'exercer contre l'État comme souveraineté absolue Kirchler et autres (2003). Cet État qui a le pouvoir à travers son administration fiscale de promulguer des lois et d'aller sur la base de l'application des taux d'assiettes, organiser le recouvrement et opérer le contrôle. de La Feria (2020). Ce qui fait d'elle une cible de poids et peu ordinaire de contribuables fraudeurs.

L'administration fiscale par l'autorité que lui confère l'État prélève l'impôt par voie de contrainte obligatoire sans contrepartie directe pour contribuer aux charges de l'État et lui permettre de réguler la vie économique, sociale, etc...., car même le contribuable ne peut savoir précisément l'utilisation directe de ces fonds auxquels il a contribué Das-Gupta (2006).

Pour freiner ce phénomène ou du moins en atténuer les effets, l'administration fiscale a développé à ce jour des actions de contrôle des activités à forte propension de fraude tout en mettant en place progressivement un dispositif réglementaire et législatif plus adapté Aberbach et Christensen (2007). À cet effet l'administration fiscale doit disposer d'un arsenal juridique très efficace pour contrecarrer les agissements frauduleux de certains contribuables. Mikesell (2003)

Les gouvernements à travers la lutte contre la fraude fiscale essaient de collecter les ressources fiscales convenablement pour couvrir ces différentes dépenses publiques qui sont à sa charge et minimiser le manque à gagner qu'engendre ce comportement incivique. Burgess et Stern (1993). Aussi ils essaient de faire une répartition équitable du fardeau et de la charge fiscale d'une façon juste et déchargent les honnêtes contribuables. Spire (2009) La fraude fiscale rend la collecte de l'impôt inefficace et fait apparaître les lacunes du contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les entreprises ce qui nous fait interroger sur les causes et la nature du problème. Farrell (2004)

Un point capital qu'on peut dégager de ces observations. L'analyse du phénomène de la fraude fiscale ne peut être faite séparément des procédures de contrôle fiscal accomplies par l'administration fiscale pour confirmer la justesse des déclarations faites par les contribuables. L'interaction de cette dernière avec les montants de redressements établis par l'administration fiscale suite à un contrôle a posteriori justifie notre insistance sur ce point.

Il existe plusieurs méthodes pour donner une estimation approximative de la fraude fiscale, mais le plus important est une lutte efficace. Avec une volonté politique, et des moyens humains, matériels et juridiques, l'informatisation des données fiscales et sociales, les échanges d'informations inter administration et entre pays, ce combat peut être fructueux. Baer et Silvani (1997).

Nous allons essayer tout au long de rappeler les contributions clés à ce sujet, et proposer ainsi une étude sur la fraude fiscale en adoptant une analyse basée sur les coûts des pertes des recettes fiscales ordinaires⁴ plus significatives à l'analyse économique. Alors, la fraude fiscale dans sa définition la plus large englobe tout à la fois : la fraude stricto sensu, l'évasion fiscale, blanchiment d'argent, une part dans le secteur non organisé... De plus et face à l'ampleur du champ des études, nous concentrons la nôtre sur la fraude fiscale des contribuables⁵ qui ont subi un contrôle fiscal effectué

³ Article 303 du (CID) Code des Impôts Directs algériens, base juridique Article 28 journal officiel n 86- .41ème année – 2002

⁴ Impôts directes (TAP, IBS, IRG...), taxes sur chiffres d'affaires, autres recettes fiscales non réparties....etc.

⁵ Contribuables soumis au régime du réel est régis par l'Instruction Générale N° 001 MF/DGI/DG/ 07 du 09 janvier 2007 Relative à l'Impôts Forfaitaire Unique. <https://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/circulaires/instruction%20IFU.pdf>
<https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/component/content/article?id=166:regimes-d-imposition>

par l'administration fiscale. Qu'elle est l'impact budgétaire du contrôle fiscal de la fraude dans les recettes fiscales ordinaires de l'Etat.

I. Revue de la littérature :

L'apport d'Allingham et Sandmo (1972) a permis de dégager certains points essentiels, le premier point et que le comportement diffère du contribuable est dû à la différence de répugnance (aversion) du risque. Le deuxième point et qu'un certain nombre d'informations sur le système fiscal est nécessaire pour qu'un contribuable évalue les gains et les coûts qui vont s'associer au comportement de fraude. Et que l'augmentation de la probabilité de subir un contrôle diminue par conséquent la fraude fiscale.

Le législateur fait en sorte de rendre plus efficaces la législation et les techniques de contrôle fiscal afin de déceler et de rectifier les erreurs, insuffisances ou omissions, ce qui permettra la réduction et la répression de la fraude fiscale. Turrin (2011).

Ce pouvoir de contrôle traduit concrètement le principe de l'équité et cela en défendant l'intérêt des contribuables honnêtes, car il assure une égale concurrence entre les contribuables Spire (2009) par une juste répartition des charges fiscales et ainsi cherche à améliorer le civisme fiscal en limitant les contraintes qui pèsent sur les contribuables, et en privilégiant les dispositifs de conciliation. Spire (2014).

Les contrôles fiscaux, les taux de contrôles et l'expérience antérieure de contrôles ont été discutés de façon ambiguë par rapport à la conformité d'impôts. Quelques études ont réclamé que les sanctions et menaces ont un impact positif sur la fraude fiscale. Ces résultats suggèrent que dans des systèmes d'évaluation de soi-même, les contrôles fiscaux puissent jouer un rôle important, et leur rôle central est d'augmenter la conformité volontaire à l'impôt. Les taux de contrôles et leurs perfection ont pu encourager des contribuables à être plus prudents en accomplissant leurs déclarations d'impôt, à rapporter tous les revenus et à réclamer les déductions correctes pour établir leur assujettissement à l'impôt. En revanche, des contribuables qui n'ont jamais été apurés pourraient être tentés au report d'opérer des déductions fausses.

Butler (1993) a également constaté que les contrôles fiscaux peuvent changer le comportement de conformité de négatif en positif. Ces résultats complètent les études de Witte et Woodbury (1985) et Beron, Tauchen et Witte (1988). Witte et Woodbury (1985) dans leur étude de petits propriétaires ont constaté que les contrôles fiscaux ont un rôle significatif dans la conformité d'impôts. Ils n'ont pas examiné empiriquement différents contribuables, par conséquent ils ont ainsi laissé le champ ouvert de conduire la recherche dans ce secteur tandis que Butler (1993) et Witte et Woodbury (1985) ont trouvé des résultats significatifs.

Une autre étude de Dubin, Graetz et Wilde (1987) ont estimé les déterminants de la déclaration de l'impôt sur le revenu en fonction des taux de contrôle en utilisant des données au niveau de l'État, des séries chronologiques et transversales du rapport annuel de l'IRS (Internal Revenue Service) pour les années 1977-1985. Ils ont constaté que des taux de vérification plus élevés ont souvent un impact positif sur la déclaration de l'impôt sur le revenu, mais qui varie selon la catégorie de la vérification et qui n'est pas toujours statistiquement significatif. L'étude a également révélé qu'il y a un effet d'entraînement des contrôles fiscaux ; c'est-à-dire que les contribuables qui ne sont pas eux-mêmes contrôlés paient plus d'impôts lorsque les taux de contrôles augmentent.

D'un autre point de vue, Evans, Carlon et Massey (2005) ont étudié la conformité fiscale des petites et moyennes entreprises (PME) en Australie. Leur objectif était d'examiner la relation entre

La population soumise au régime du réel dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil réglementaire représente seulement 30 % de la population fiscale mais contribue de 99,18 %. Source : projet loi de finances pour 2022.

L'IFU est régi par les articles 282 bis, 282 ter, 282 quater, 282 quinquies, 282 sexies, 282 septies et 282 octies du code des impôts directs, a été créé par l'article 2 de la loi de finances 2007.

les pratiques de tenue de dossiers des PME et l'exposition potentielle à des problèmes de conformité fiscale. L'étude a émis l'hypothèse qu'une faible conformité fiscale parmi les PME pourrait mieux inciter l'administration fiscale à augmenter les contrôles et les enquêtes. Cette étude a impliqué 129 propriétaires de petites entreprises, 130 fiscalistes et vérificateurs de l'Australian Tax Office (ATO). À l'aide d'enquêtes par courrier, cette étude a révélé que l'historique des vérifications, y compris la fréquence, les résultats des vérifications et le type de vérification des propriétaires de petites entreprises, a un impact indirect important sur la conformité fiscale (en termes de tenue de dossiers). Le résultat a également démontré que l'objectif principal des propriétaires de petites entreprises qui tiennent leurs dossiers est lié à la conformité fiscale plutôt qu'à la gestion de leur entreprise. Ainsi, à mesure que le nombre d'enquêtes de contrôles augmentent, de nombreuses PME feront plus d'efforts pour une bonne tenue des dossiers.

En résumé, des études antérieures ont démontré que les contrôles fiscaux jouent un rôle important dans l'augmentation de la conformité volontaire. Les taux de vérification et la rigueur des vérifications pourraient potentiellement inciter les contribuables à être plus prudents dans la préparation de leurs déclarations de revenus. Palil et autres (2013).

II. Les résultats des différents contrôles fiscaux⁶

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de vérificateurs	493	479	468	458	458	482	⁷
Montant redressements VC	14.04	20.53	74.60	41.50	34.15	31.36	36.26
Total redressement CFE	15.34	21.89	75.88	48.59	37.22	32.66	39.72
Montant redressements CSP	33.16	30.02	28.25	32.29	26.22	24.16	26.95
Part Contrôle/Recettes	6.33 %	5.38 %	9.08 %	6.23 %	4.15 %	2.98 %	3.28 %

Tableau 01 : Les résultats des différents contrôles fiscaux (2007-2013) : en Milliard de DA⁸

La source : Direction des Recherches et Vérification- Direction Générale des Impôts (Algérie)

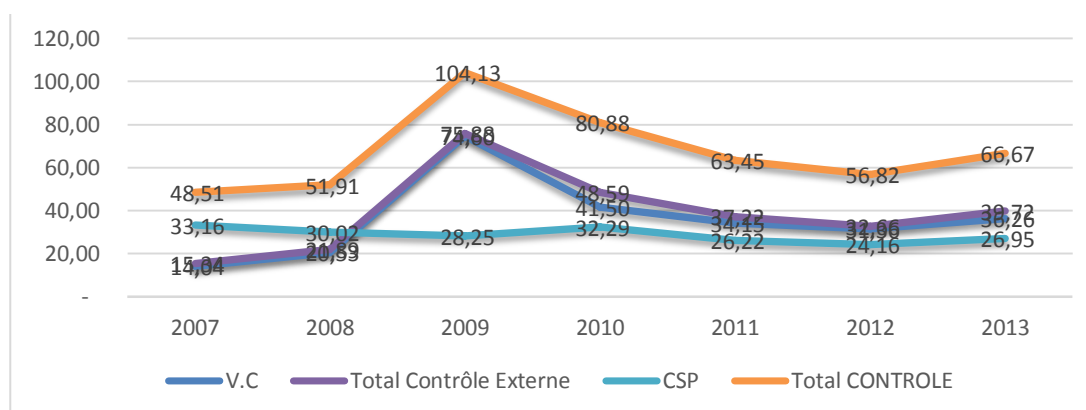


Figure 01 : Les résultats des différents contrôles fiscaux (2007-2013) : en Milliard de DA

⁶ Les différents types de contrôle fiscal sont définis dans le site officiel du ministère des finances Algérien <https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/espace-informations/321-contrôle-fiscal>, visité 10 octobre 2021.

⁷ Le nombre de vérificateur pour l'année 2013 n'a pas été fourni. Les dossiers sont affectés aux vérificateurs d'une façon aléatoire, il n'y a pas d'agents spécifiques pour chaque type de contrôle ou de dossiers, les affaires sont réparties par rapport au nombre.

⁸ Les constatations avant recouvrement effectif de l'impôt.

II. 1 Évolution des droits nets rappelés à l'issue du contrôle sur pièces :

Cette procédure consiste pour le service gestionnaire à effectuer un contrôle de cohérence global du dossier dans les locaux de l'administration fiscale :

- Choisir un dossier sur la base de discordances constatées dans la déclaration, d'évolution des ratios, d'un choix d'une activité particulière et des informations parvenues par d'autres services ;
- « Procédé à un examen critique des déclarations à l'aide de renseignements et documents figurant au dossier, mais aussi des informations obtenues auprès d'autres organismes déclarants, ce qui permet de rapprocher les données déclarées par les entreprises et les données transmises d'autres organismes »⁹

Le "CSP" a permis à la "DGI" d'enregistrer des variations entre hausse et baisse d'un montant de 26.95 MD de DA en 2013, qui reste nettement inférieur à celui de l'année 2010 où il a enregistré un redressement important de l'ordre de 32.29 MD et en 2007 où il a enregistré un redressement de 33.16MD. Ces variations étaient autour d'une moyenne de 27 MD, dont le plus faible redressement est réalisé en 2012. Cette tendance baissière observée les dernières années étudiée (après l'année 2010) dans les résultats des constatations s'explique essentiellement par la baisse de nombre de dossiers vérifiés¹⁰. L'importance des droits rappelés par cette forme de contrôle apparaît ci-dessus.

La moyenne des produits de constatation du contrôle sur pièces durant les sept années de la série étudiée est près de 28.7 MD. Ce chiffre est très significatif par rapport au contrôle externe qui nécessite des moyens humains et de temps plus élaboré qui est de 38.76 MD¹¹.

II. 2 Évolution des droits nets rappelés à l'issue du Contrôle Fiscal Externe "CFE" :

L'administration peut avoir la conviction que la complexité du dossier et la nature des anomalies révélées par le contrôle de bureau nécessitent des investigations plus importantes. Elle n'aura alors d'autre solution que d'inscrire ces dossiers au programme des vérifications approfondies.

Le contrôle fiscal externe est un ensemble de techniques permettant de contrôler précisément certains éléments, effectuer au niveau des locaux des entreprises « Elle a aussi pour objet d'examiner sur place les documents comptables d'un contribuable et de la confronter aux éléments d'exploitation afin de s'assurer :

- du respect des normes comptables en vigueur.
- La vérification des livres et documents comptables
- De la traduction comptable de toutes les opérations touchant à la vie active de l'entreprise.
- de la concordance entre les écritures comptables et les bases d'impositions contenues dans déclarations fiscales.
- De la cohérence entre les informations fournies et les données extra comptables.

En permet, également, de rectifier les erreurs, omissions, et insuffisances relevées au niveau des déclarations. Pour que la vérification soit légale et réglementaire, la comptabilité de l'entreprise doit être examinée pour toute la période non prescrite ».

a- Les moyens humains affectés au contrôle fiscal externe :

Le nombre des vérificateurs chargés du contrôle fiscal externe, le plus caractéristique de la recherche de la fraude fiscale, au sein de la DGI, n'a pas connu une augmentation en sept ans de

⁹ Guide du contrôle sur pièces, Direction Générale des Impôts, Direction des recherches et Vérifications

¹⁰ Baisse d'effectif départ sortie en retraite...etc., nous ne disposant pas de données précises concernant les agents qui se charge seulement de ce type de contrôle "CSP".

¹¹ Le "CSP" conduit à la vérification d'environ 30.000 dossiers fiscaux chaque année, soit un taux de couverture de plus de 10 % de la population fiscale soumise au régime du réel. 2010 : 30.019/213.000 = 14 %

l'année 2007 à 2013. Au contraire on remarque une diminution légère de leur nombre qui est passé de 493 agents vérificateurs en 2007 à 458 en 2010 et 2011 soit une régression de 07 %.

L'insuffisance d'effectifs semble dès lors avoir été prise en compte par une augmentation qui a été faite en 2012, qui a atteint un nombre de 482 soit une augmentation de 04,8 %. Malgré la formation en alternances et continu des vérificateurs imposés par la DGI, cela n'a pas permis l'augmentation des effectifs, mais démontre une certaine stabilité du nombre des vérificateurs durant la période étudiée malgré les difficultés pour lesquelles ils sont confrontés¹².

b- Contrôle Fiscal Externe¹³ : porte essentiellement sur les cas de fraude fiscale effectifs et les plus importants, il a plus que doublé et a augmenté de 146 % durant les années étudiées, sa part par rapport au total des contrôles a aussi augmenté considérablement dépassant les 30 % en 2007, variant entre 50 % et 60 % entre 2010 et 2013 et allant jusqu'à atteindre le taux le plus élevé qui est de 72 % en 2009.

Ce sont essentiellement, le type et l'importance des entreprises vérifiées qui expliquent le résultat d'ensemble, le nombre d'affaires de ce type de contrôle présente une tendance générale stable sur les sept années de la période d'observation, marquée par une légère baisse durant les quatre dernières années entre 2010 et 2013.

Le rapport des droits rappelés au nombre d'agents des services fiscaux affectés au contrôle a en effet évolué de 8,83 millions de DA en 2007 à 14,09 millions soit une augmentation de presque 60% en 2013. Cette constatation du rendement par affaire du contrôle fiscal effectué démontre une efficacité et une efficience et un impact à effet positif des moyens mis en place par la DGI.

Les services de contrôle effectuent en effet, au moment de la programmation des contrôles, un tri dans le portefeuille dont ils ont la charge et affectent les moyens là où les enjeux, notamment budgétaires, apparaissent les plus importants. Dans ces conditions, un indicateur plus pertinent serait de rapporter le nombre d'entreprises contrôlées au nombre d'entreprises à risque, mais un tel indicateur est difficile à calculer. Les services de contrôle programment seulement les entreprises à forte présomption de fraude.

Il est à noter que les produits des redressements de la vérification de comptabilité (VC) ont subi une augmentation entre 2007 et 2009 jusqu'à atteindre un redressement de 74.6 MD DA, la part de la "VC" a eu une part de 98.32 % du total du "CFE" et a subi une légère diminution durant les années 2011 et 2012 et une légère diminution en 2013. Cette augmentation en 2009 est due au contrôle de certains dossiers gérés par la "DGE"¹⁴ qui ont présenté une grande présomption de fraude décelée à partir du CSP effectué par cette même structure, ce type de contrôle qui a un effet d'alerte pour le choix et la programmation des dossiers fiscaux en "Vérification de Comptabilité".

On remarque que le montant des redressements de la VC a pratiquement doublé de l'année 2007 à 2013, il est passé de 14.04 à 36.26 MD de DA ce qui implique que la stratégie de l'augmentation du chiffre d'affaire des entreprises a atteint l'objectif escompté.

¹² Il y'a une fluidité importante de l'information comptable au niveau des entreprises, beaucoup d'entreprise non pas de logiciel de comptabilité et travaille surtout avec le support papier.

¹³ Article 20 alinéa 01, article 20 bis, 20 ter, quater et l'article 21 du code des procédures fiscales Algérien.

¹⁴ La DGE Direction des Grande Entreprises gère les sociétés étrangères et algériennes qui ont un chiffre d'affaires qui dépasse 02 Milliard de DA.

III. La part des redressements par rapport aux recettes fiscales ordinaires

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes Fiscales Ordinaires ¹⁵	766,75	965,29	1146,61	1297,94	1527,09	1908,57	2031,02
Total redressements	48,51	51,91	104,13	80,88	63,45	56,82	66,67
Part Contrôle/Recettes	6,33 %	5,38 %	9,08 %	6,23 %	4,15 %	2,98 %	3,28 %

Tableau (1) : Total redressements /Recettes Fiscales Ordinaires (2007-2013) : en Milliard de DA

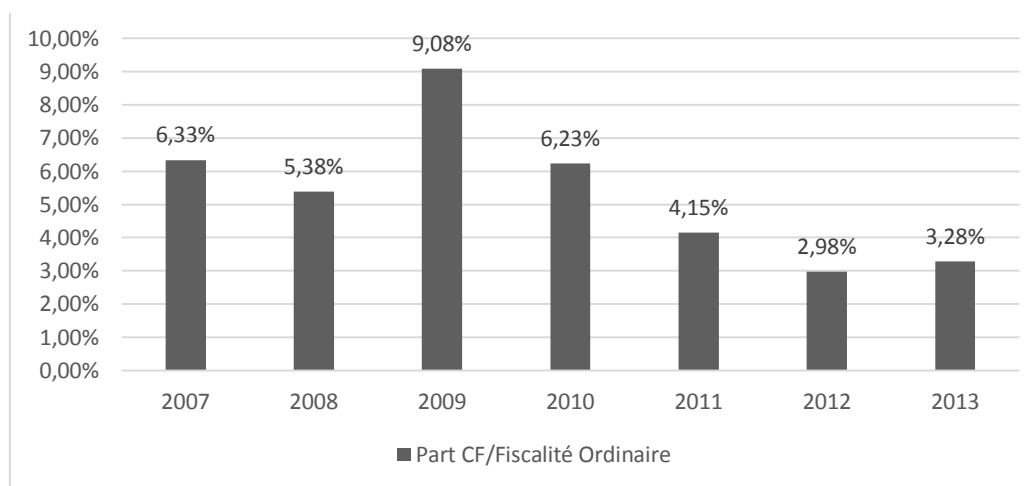


Figure (2) : Total redressements /Recettes Fiscales Ordinaires (2007-2013) : en Milliard de DA

Malgré l'augmentation des recettes fiscales ordinaires qui ont presque triplé au cours de la série étudiée, la part des redressements issus du contrôle fiscal subit quelques variations entre augmentation et diminution jusqu'à atteindre plus de 09 % des recettes fiscales ordinaires en 2009. Ce taux est dû principalement à l'apport de la vérification de comptabilité qui occupe la part prépondérante estimée entre 85 % à 98 % du total contrôle fiscal externe, et participe avec une moyenne d'environ 5.694 %¹⁶ chaque année aux recettes fiscales ordinaires pour la série étudiée ce qui représente une part très importante.

Aussi, le nombre de vérificateurs stable et un taux de couverture du tissu fiscal sensé augmenter avec la révision du seuil du chiffre d'affaires des entreprises¹⁷, la DGI à travers les orientations

¹⁵ Les statistiques sont tirées de l'Office national des statistiques. www.ons.dz/

Pour donner la vraie image de la fraude maîtrisée, elle doit seulement se faire par rapport aux recettes fiscales ordinaires, car tous les redressements figurants dans le tableau ne concernent pas la fiscalité pétrolière comme la taxe superficielle, la redevance, l'impôt sur le revenu des hydrocarbures (IRH) et l'impôt sur le résultat, mais concernent seulement les types d'impôts régis par le droit commun soit la TAP, TVA, IBS, IRG...etc.

¹⁶ Pacolet et Strengs (2011, p. 21) rapportent les résultats des contrôles réalisés par les administrations ayant à leur charge l'application des lois fiscales et sociales en Belgique. Les informations analysées par les auteurs, correspondant à différentes années, montrent que le contrôle fiscal aurait rapporté entre 2,4 % et 3,7 % des recettes totales des impôts en 2006 (fraude fiscale et sociale alors que notre cas de l'Algérie concerne seulement la fraude fiscale des entreprises comme cité supra)

¹⁷ Le nombre d'entreprises a considérablement diminué lors de la révision du seuil de chiffre d'affaires à la hausse en 2011, ce qui a fait augmenter le taux de couverture de la population fiscale soumise au régime du réel.

stratégiques du contrôle fiscal pour laquelle elle a opté durant cette période, arrive à suivre la cadence de cette évolution, ce qui démontre une évolution remarquable et une certaine maîtrise de la fraude fiscale par les services fiscaux.

Conclusion

En plus de l'objectif répressif et dissuasif, l'objectif budgétaire recherché par l'administration fiscale de contribution aux entrées budgétaires est atteint. Ce manque a gagné recherché à travers ces différents types de contrôle externe et sur pièces ciblant principalement la population fiscale soumise au régime du réel dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil réglementaire représente seulement 30 % de la population fiscale mais contribue à 99.18 % des recettes fiscales globales d'où les montants des redressements important par rapport au total des recettes fiscales ordinaires.

À travers cette orientation stratégique, l'ampleur de la fraude fiscale maîtrisée à hauteur d'une moyenne d'environ de plus de 05 % chaque année par rapport aux recettes fiscales ordinaires pour la série étudiée, ce qui représente une part importante, significative et très appréciable des recettes jugées stables. Il faut noter que les résultats du contrôle fiscal demeurent relativement élevés et constants sur toute la série étudiée¹⁸.

Cette part de la fraude maîtrisée avec le contrôle fiscal est prévue en hausse avec l'augmentation du taux de couvertures et le nombre de vérificateurs, ce qui démontre que malgré cette hausse des recettes fiscales ordinaires, la DGI avec son orientation stratégique du contrôle fiscal pour laquelle elle a opté a pu suivre la cadence de l'évolution de l'économie algérienne, ce qui démontre une efficacité et une efficacité à maîtriser une part de la fraude fiscale.

Par ailleurs, des mesures aussi nécessaires au contrôle fiscal s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie de l'administration fiscale, en vue de lutter contre la fraude ont été promulguées, et ce, au cours de ces dernières lois de finances : l'introduction de la procédure de flagrance fiscale, la mise en œuvre d'une procédure de contrôle ponctuel, une programmation spécifique, recensement, diverses garanties offertes aux contribuables...etc. Un ensemble de sanctions fiscales et pénales et

La population fiscale soumise au régime du réel en 2010 est de 213 000 entreprises (source DRV), nombre de contrôles fiscaux externes sont de 2 888, taux de couverture du tissu fiscal $1.355 \% : 2\ 888/213\ 000 = 0.0135 : 01,35 \%$ pour l'année 2010

Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/09/14/dix-ans-de-baisse-des-contrôles-fiscaux-en-chiffres_5355169_4355770.html

France : $CFE = 1.187+3.17 = 4.357 \%$ par rapport à 01,35 % Algérie

<http://www.etudes-fiscales-internationales.com/archive/2017/10/06/contrôle-fiscal-le-rapport-au-parlement-25621.html>

Tableau % : entreprises contrôlées 1999 : Source : Brac de la Perrière (2004) :

Royaume-Uni 27,8%-Pays-Bas 13,2%-Allemagne 8,9%-Espagne 05% -Belgique 3,5 % - Italie 2% - France 1,5%

¹⁸ L'ampleur du phénomène est estimée en :

- Belgique à plus de 07% de pertes en recettes fiscales dans l'étude de Diallo et autres. (2010). La France de 04.5% à 05 % des recettes fiscales (fraude et évasion fiscale) dans l'étude de Barilari (2018).

- Et dans le rapport du Syndicat Solidaires-Finances publiques, Page.19 et 40.

Au cours des années 2000, ces résultats globaux (intégrant tous les types de fraudes) représentent entre 4,5 à 05% des recettes fiscales. Les résultats du contrôle fiscal ont connu une stabilité remarquable au cours des années :

- en 2006, ils s'élevaient à 15,3 milliards d'euros, soit toujours environ 4,5% des recettes fiscales totales ;

- en 2010, alors que les recettes fiscales sont affectées par la crise, les résultats du contrôle fiscal représentent 4,6% du total des recettes fiscales.

On parle ici de recettes totales, et pour l'Algérie de recettes fiscales ordinaires, une moyenne de presque 05 % établie par les différents types de contrôle par rapport à 07 % établie en Belgique et d'environ 05% en France incluant la fraude et l'évasion fiscale reste très satisfaisant pour l'Etat Algérien qui a travers l'amélioration de sa stratégie du contrôle fiscal, arrive à suivre la cadence et rattrape la fraude et lutte avec efficacité et efficacité contre tout acte frauduleux sous toute ces formes.

de plusieurs moyens destinés à corriger les infractions aux dispositions de la législation fiscale et d'assurer le recouvrement des droits non acquittés.

Notre contribution est modeste du fait qu'elle portait sur la possibilité d'évaluer l'impact budgétaire de la fraude fiscale maîtrisée à travers les différents types de contrôle de l'administration fiscale en se basant sur les sources d'information de redressements fiscaux effectués par l'administration fiscale. Cette étude a proposé des informations sur le phénomène de la fraude fiscale, mais qui reste finalement partielle, car elle n'a pu maîtriser la fraude sociale, l'évasion fiscale, secteur non organisé, blanchiment d'argent...etc. Ce qui implique que la fraude qui échappe à l'État est bien plus élevé que nos estimations.

Références

- Aberbach, J. D., & Christensen, T. (2007). The challenges of modernizing tax administration: Putting customers first in coercive public organizations. *Public policy and administration*, 22(2), 155-182.
- Allingham, M. G., & Sandmo, A. (1972). Income tax evasion: A theoretical analysis. *Taxation: critical perspectives on the world economy*, 3, 323-338.
- Baer, M. K., & Silvani, M. C. (1997). *Designing a tax administration reform strategy: Experiences and guidelines*. International Monetary Fund.
- Barilari, A. (2018). La fraude fiscale : les mots et les chiffres. *Gestion & Finances Publiques*, 3, 50-57. <https://doi.org/10.3166/gfp.2018.00034>
- Beron, K. J., Tauchen, H. V., & Witte, A. D. (1988). A structural equation model for tax compliance and auditing.
- Brac de la Perrière S. (2004) «Le contrôle fiscal dans l'Union européenne», étude de l'OEFE (Observatoire Européen de la Fiscalité des Entreprises), DGAEI - Département fiscal, 21 pages. Cité Diallo, H., Karakaya, G., Meulders, D., & Plasman, R. (2010). Estimation de la fraude fiscale en Belgique. *Etude réalisée à la demande de la FGTB*.
- Burgess, R., & Stern, N. (1993). Taxation and development. *Journal of economic literature*, 31(2), 762-830.
- Butler, C. (1993). Self assessment: the way forward, *Tax Nasional*, June, 2-3.
- Das-Gupta, A. (2006). Implications of Tax Administration for Tax Design: A Tentative Assessment. *The Challenges of Tax Reform in a Global Economy*, 363-412.
- de La Feria, R. (2020). Tax Fraud and Selective Law Enforcement. *Journal of Law and Society*, 47(2), 240-270.
- Diallo, H., Karakaya, G., Meulders, D., & Plasman, R. (2010). Estimation de la fraude fiscale en Belgique. *Etude réalisée à la demande de la FGTB*.
- Dubin, J.A., Graetz M.J., and Wilde, L.L. (1987). Are we a nation of tax cheaters? New econometric evidence on tax compliance. *American Economic Review*, 77(2), 240-45..
- Evans, C., Carlon, S., & Massey, D. (2005). Record keeping practices and tax compliance of SMEs. *eJTR*, 3, 288.
- Farrell, D. (2004). hidden dangers. *The McKinsey Quarterly*, (3), 26.
- Jackson, B. R., & Jaouen, P. R. (1989). Influencing taxpayer compliance through sanction threat or appeals to conscience. *Advances in Taxation*, 2, 131-47.
- Kirchler, E., Maciejovsky, B., & Schneider, F. (2003). Everyday representations of tax avoidance, tax evasion, and tax flight: Do legal differences matter?. *Journal of Economic Psychology*, 24(4), 535-553.

- Mikesell, J. L. (2003). International experiences with administration of local taxes: A review of practices and issues. *Tax Policy and Administration Thematic Group, The World Bank*, 1-44.
- Pacolet, J., & Strengs, T. (2011). Le coût des dépenses fiscales et parafiscales et de l'évasion en Belgique. *HIVA, Katholieke Universiteit Leuven*, 1374.
- Palil, M. R., Akir, M. R., & Ahmad, W. F. B. W. (2013). The perception of tax payers on tax knowledge and tax education with level of tax compliance: A study the influences of religiosity. *ASEAN Journal of Economics, Management and Accounting*, 1(1), 118-129.
- Rapport du syndicat national : Solidaires Finances Publiques ; Evasions et fraudes fiscales, contrôle fiscal ; Janvier 2013, P.24- 25 <http://archives.solidairesfinancespubliques.fr/gen/cp/dp/dp2013/120122>
- Salin, P. (2014). Contre l'impôt. *Pouvoirs*, (4), 47-56.
- Shanmugam, S. A. D. J. (2003). Managing self assessment-an appraisal. *Tax Nasional*, 1, 30-32.
- Spire, A. (2009). L'inégalité devant l'impôt. *Revue d'histoire moderne contemporaine*, (2), 164-187.
- Spire, A. (2014). Fraude fiscale: une régulation à deux vitesses. *Revue Projet*, (4), 23-30.
- Turrin, M. (2011). La légitime répression de la fraude fiscale (Doctoral dissertation, Aix-Marseille 3).
- Vogel, J. (1974). Taxation and public opinion in Sweden: An interpretation of recent survey data. *National Tax Journal*, 27(4), 499-513.
- Witte, A. D., & Woodbury, D. F. (1983). What we know about the factors affecting compliance with the tax laws. In Sawicki Phillip (comp.), *Income Tax Compliance: A Report of the ABA Section of Taxation Invitational Conference on Income Tax Compliance*.